

Rapport de majorité N° 96/2018

Acquisition de deux véhicules utilitaires et remplacement de quatre véhicules pour les services de la Ville en 2018

Demande de crédit de CHF 338'600.- TTC

Nyon, le 1^{er} octobre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le mardi 17 avril 2018 en présence de Madame la Municipale Roxane Faraut Linares et de son chef de service Monsieur François Menthonnex.

La Commission était composée de Madame Véronique Bürki (absente), Messieurs Stéphane Delley, Jacques Hanhart, Christian Karcher, Pierre Patelli (absent), Olivier Tripet, Philippe Glasson et Dominique Karlen, président rapporteur.

La commission s'est réunie une seconde fois, le 12 juillet 2018. Elle était composée de Madame Véronique Bürki (absente), Messieurs Stéphane Delley (absent), Jacques Hanhart, Christian Karcher (absent), Pierre Patelli (absent), Oliver Tripet, Philippe Glasson et Dominique Karlen, président rapporteur.

Présentation du préavis

En guise d'introduction, Mme la Municipale Roxane Faraut Linares a rappelé que ce préavis avait pour objectif de mettre en place une nouvelle procédure d'achat des véhicules.

Le Parc se compose de 77 véhicules, dont des véhicules spécialisés (SI, Espaces verts, voirie, etc.). Ces remplacements correspondent à 6% du parc. Les coûts liés correspondent à CHF 150'000.- par an pour ces 5 dernières années

La mutualisation du parc est possible mais pas simple. 14 véhicules ont été identifiés comme « mutualisables », il nous a cependant été expliqué que, vu la disparité des sites, leur localisation dans la ville, l'organisation et le système de réservation à mettre en place seraient coûteux et chronophages.

Introduction

Au mois de février 2016, un postulat intitulé « Pour une politique rationnelle du parc automobile » a été déposé par M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques.

Le rapport municipal N° 11/2016, soumis au Conseil communal en juillet 2016 a répondu à ce postulat en annonçant un audit du parc de véhicules des services de l'administration en 2017.

Cet audit a été réalisé en été 2017 par un bureau d'ingénieurs spécialisé en technique automobile ayant déjà mené de tels audits pour plusieurs collectivités publiques.

Le résultat de l'audit permet aujourd'hui d'évaluer la pertinence, d'une part, de la mise en place d'une gestion centralisée des véhicules et, d'autre part, de l'uniformisation progressive du parc de véhicules tout en respectant une politique d'usure (kilométrique/horaire) avant tout remplacement.

Le présent préavis est un complément au rapport municipal N° 11/2016. Il présente les résultats de cet audit qui répondent aux demandes soulevées par M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques dans son postulat ainsi que des mesures pour une gestion optimisée du parc de véhicules.

La Municipalité demande par ailleurs au Conseil communal, un crédit de CHF 338'600.- TTC pour le remplacement de 4 véhicules et l'acquisition de 2 utilitaires nécessaires au bon fonctionnement des différents services de la Ville.

Le renouvellement et l'acquisition des véhicules présentés au Conseil communal répondent aux critères de justification du besoin ainsi qu'aux conclusions présentées dans l'étude sur le parc de véhicules de la Ville.

Méthodologie choisie

Aujourd'hui, seuls quelques services détiennent et/ou utilisent de manière régulière une flotte de véhicules pour l'accomplissement de leurs tâches :

- Sports, manifestations et maintenance (SMM) ;
- Espaces verts et forêts (EVF) ;
- Services industriels (SIN) ;
- Travaux, environnement et mobilité (TEM) ;
- Culture (CULT).

Le Service de la culture ne détient pas de véhicule. Il en loue ou en emprunte, à d'autres services pour le transport d'œuvres d'art. En tant qu'utilisateur régulier de véhicules, ses besoins et retours d'utilisation ont été intégrés à l'étude sur le parc de véhicules.

Afin d'obtenir une vision globale, une visite de chacun des services a été effectuée et un audit de chaque véhicule réalisé sous forme de fiche. Au sein de chaque service, un collaborateur a été identifié comme représentant du parc de véhicules.

Cette démarche a permis de définir les caractéristiques et fonctions de l'ensemble des véhicules de service de la Ville (type de véhicules, kilomètres parcourus, frais d'entretien, etc.) afin d'en assurer une gestion régulière.

Le parc de véhicules a été organisé selon trois catégories :

- Les véhicules de travail et transport, destinés au transport de personnes et/ou de matériel. Ces véhicules sont également pourvus d'équipements dédiés permettant la réalisation de travaux spécifiques (tracteur, élévateur, etc.) ;
- Les véhicules de type machine de travail, destinés à une activité spécifique et dont les différents équipements dédiés servent à l'accomplir (faucheuse, balayeuse, etc.) ;
- Les véhicules utilitaires, destinés au transport de personnes et de matériel. Ces véhicules ne disposent pas d'équipements spécifiques (camion, camionnette, fourgon, etc.).

Cette première étape a permis d'établir un état des lieux offrant une vision globale du parc de véhicules et de leur utilisation. Ces données permettront de mieux analyser l'utilisation du parc actuel et d'envisager, si possible, la mise en place de mesures d'optimisation qui permettront de renforcer le rapport coût/efficacité de la mécanisation du travail.

État des lieux du parc de véhicule

Un total de 77 véhicules a été identifié au sein de l'administration dont la répartition entre les différents services est la suivante. Sur les 77 unités¹, 17 véhicules de type machine possèdent une fonction propre (balayeuse, faucheuse, tondeuse) et sont utilisés par les services pour des tâches spécifiques. Les 60 véhicules restants permettent le transport de matériel spécifique et de personnes.

Cet audit a permis d'identifier une mutualisation « officieuse » déjà opérée ponctuellement par l'ensemble des services pour la réalisation de tâches simples.

En effet, les services collaborent efficacement dans la réalisation de leurs tâches et se prêtent occasionnellement des véhicules selon les besoins. A titre d'exemple, la nacelle des Services industriels est louée plusieurs fois par an au Service travaux, environnement et mobilité pour l'organisation de manifestations, la mise en place de drapeaux, etc. De plus, le Service espaces verts et forêts détient un Gator utilisé en été par le Service sports, manifestations et maintenance pour le transport des poubelles de la piscine de Colovray.

Enfin, le Service culture ne détient pas de véhicule propre à l'accomplissement de ses tâches, malgré un besoin notable. Pour pallier ce manque, la Culture utilise régulièrement des véhicules Mobility, emprunte des véhicules à d'autres services ou utilise le véhicule privé de l'un de ses collaborateurs.

En revanche, aucune structure de gestion n'est actuellement mise en place pour permettre une utilisation mutualisée de l'ensemble de la flotte des véhicules.

Mutualisation

Des indicateurs permettent d'évaluer l'utilisation et l'utilité des véhicules de service au sein de l'administration communale. Ils sont différents en fonction des spécificités de chaque véhicule. Les machines de travail (balayeuses, tondeuses, etc.) ont une utilisation très « locale » et parcourent peu de kilomètres sur une année. De ce fait, leur taux d'utilisation est calculé en heures de travail. Pour les utilitaires et véhicules de transport, le nombre de kilomètres parcourus se révèle être un bon indicateur témoignant de l'utilisation du véhicule.

De par l'expérience du bureau spécialisé, le taux d'utilisation des véhicules de service peut être évalué selon les critères suivants :

- Un véhicule utilitaire doit parcourir un minimum de 4'000 km par an ;
- Un véhicule de travail et de transport doit parcourir un minimum de 3'000 km par an et son agrégat doit être utilisé au minimum 150 heures par année ;
- Une machine doit effectuer un minimum de 300 heures de travail par année.

En dessous de ces valeurs, le taux d'utilisation sera qualifié de bas. Il est à noter cependant que certains véhicules très spécifiques (l'utilitaire pour la suppression de graffitis par exemple) sont utilisés en fonction des besoins et ne remplissent pas ces critères. Néanmoins, ils restent indispensables à l'accomplissement de certaines tâches de l'administration. L'utilité d'un véhicule ne peut cependant pas être jugée uniquement par sa charge de travail ; d'autres paramètres rentrent en ligne de compte pour définir si un véhicule présente, ou non, une utilisation optimale. Ces critères vous sont présentés ci-après.

Critère de mutualisation

La capacité d'un véhicule à être mutualisé se définit selon plusieurs facteurs :

- Sa fréquence d'utilisation (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, etc.) ;
- Son taux d'utilisation (nombre de kilomètres parcourus par année/heures de travail effectué) ;
- Son équipement (spécifique ou non).

Selon le bureau d'ingénieurs spécialiste de cette thématique, un véhicule peut être mutualisé si sa fréquence d'utilisation n'est pas quotidienne, son taux d'utilisation est bas et qu'il ne présente pas d'équipement spécifique (sauf nécessité identifiée par le service demandeur).

Selon ces critères, 14 véhicules « mutualisables » ont pu être identifiés sur les 77 composant la flotte de la Ville. Les 63 véhicules restants possèdent une fréquence et un taux d'utilisation élevés ou des spécificités trop techniques pour être mutualisés.

Les 14 véhicules « mutualisables » sont des véhicules utilitaires (10 véhicules, SIN, TEM, SMM et EVF), des scooters (3 scooters, SIN) et un petit tracteur (« Gator », EVF).

Ainsi, la mutualisation des véhicules impliquera le déplacement des utilisateurs des services demandeurs, soit jusqu'au service détenteur, soit jusqu'à un lieu d'entreposage décentralisé à définir.

Dans les deux cas, cette démarche induira des frais de déplacement (véhicule privé, transports publics, etc.) facturés à la Ville à CHF 0.70 par km en véhicule privé, sans compter le temps de travail « perdu » revenant à CHF 0.92/min (coût de l'employé pour la Ville de Nyon) pour se rendre au lieu d'entreposage des véhicules.

Renouvellement véhicules 2018

Cette année, la Municipalité demande au Conseil communal, par le présent préavis, un crédit nécessaire à l'acquisition de 2 véhicules utilitaires et le renouvellement de 4 véhicules essentiels au bon fonctionnement des différents services.

Le renouvellement et l'acquisition des véhicules présentés au Conseil communal répondent aux critères de justification du besoin, respectent la politique d'usure kilométrique et horaires présentée, et honorent les conclusions de l'audit.

Le choix des véhicules a été réalisé en respectant différents critères, pondérés de la manière suivante :

- Prix : 50% ;
- Adéquation aux besoins du service : 40% ;
- Consommation de carburant : 5% ;
- Emissions de CO2 : 5%.

De plus, plusieurs exigences environnementales (carburant alternatif à l'essence, norme Euro 6, filtre à particules et catalyseur pour diesel) sont considérées comme exclusives sous réserve que des véhicules répondant aux besoins des services existent sur le marché.

Service de la culture

Opel Movano frg.3.5t L2H3 2.3 CDTI 170 au prix de CHF 33'800.-

Service des sports, manifestation et maintenance

VW Véhicule utilitaire / Caddy Fourgon Entry au prix CHF 17'800.-

Services industriels

Mercedes-Benz Sprinter 514 CDI CH 3665 mm S au prix de CHF 73'500.-

Nacelle élévatrice articulée télescopique CTE ZED 20.3 HV au prix de CHF 86'100.-

Service des espaces verts et forêts

Tracteur Arion - 100 CV - 4'500 cm³ - 4x4 - Chargeur frontal FL 100 force 2'400 kg au prix de CHF 81'800.-

Service travaux environnement et mobilité

IVECO 35S14A8 V B30V au prix de CHF 45'800.-

Questions posées par la commission

1. Dans le paragraphe adéquation au besoin (fiche véhicule incluse dans le Préavis) est mentionné « qu'un véhicule plus grand (de type Ford Transit) » est parfois nécessaire au Service de la culture, mais existe au Service SMM et peut être emprunté par le Service de la culture pour des transports très volumineux (10x / an) environ.

Le Conseiller communal Jacques Hanhart relève que le véhicule Opel Movano, demandé par le Service de la Culture, et le Ford Transit du Service SMM, mentionné dans le Préavis comme plus grand, détiennent les mêmes capacités de transport. Il souhaite avoir davantage d'informations à ce sujet.

Après vérification, le volume de chargement de l'Opel Movano est de 12.6 m³ alors que celui du Ford Transit est de 18 m³.

La capacité du véhicule Opel Movano suffit pour les déplacements usuels du Service de la Culture qui bénéficie, quelques fois par an selon les besoins, du véhicule Ford Transit du Service SMM pour des transports nécessitant des capacités de chargement plus importantes.

2. Le Conseiller Jacques Hanhart relève également que les Services industriels souhaitent acquérir un véhicule utilitaire équipé d'une nacelle montant à 18m. Il s'interroge sur la nécessité d'un équipement montant aussi haut pour les besoins nyonnais.

Après vérification auprès des Services industriels, la nacelle souhaitée permettra de travailler sur les installations électriques (lignes aériennes) mais également sur l'éclairage public.

Un mât standard mesure 10 mètres hors sol. En revanche, les mâts du parking de Perdtemps mesurent 18 mètres hors sol.

De plus, cette nacelle est souvent prêtée au Service des espaces verts et forêts pour la réalisation de travaux forestiers (taille de grands arbres), ainsi qu'au Service sports, manifestations et maintenance pour l'entretien des bâtiments communaux (nettoyage des vitres). La nacelle d'une hauteur de 20 mètres est donc requise pour l'accomplissement de ces différentes tâches.

3. Le Conseiller communal Jacques Hanhart propose que le véhicule utilitaire dédié à l'Unité signalisation du Service travaux, environnement et mobilité soit remplacé par une remorque qui permettrait elle aussi de transporter du matériel à moindres coûts.

Il est rappelé que l'utilitaire de l'unité signalisation permet d'une part le transport de matériel (vauban, cônes de signalisation, panneau, etc, nécessaire lors d'interventions ou de manifestation), mais détient d'autre part un véritable atelier permettant de réparer le mobilier urbain et la signalisation routière verticale selon les besoins.

4. L'ensemble des Conseillers communaux a souhaité que l'acquisition de véhicules électriques soit, si possible évaluée, pour les Services de la culture, des sports, manifestations et maintenance et travaux environnement et mobilité.

Culture : Aucun modèle électrique offrant un volume de chargement correspondant aux besoins du Service de la culture n'existe actuellement sur le marché. Le plus « gros » utilitaire électrique détient un volume de chargement de 4.2 m³ (Nissan). Pour rappel, le Service de la culture souhaite acquérir un véhicule d'une capacité de 12,6 m³ pour répondre à ses besoins les plus réguliers.

Travaux, environnement et mobilité : Après prise de renseignements auprès du fournisseur IVECO, le véhicule utilitaire demandé existe en version électrique pour un montant de CHF 145'800.- (soit CHF 100'000.- de plus que la version diesel présentée). Il est également à noter qu'une contrainte de charge utile est à prendre en compte du fait du poids de la batterie, qui fait perdre au véhicule une capacité de chargement de 100 à 150 kg.

Sports, manifestations et maintenance : Un véhicule utilitaire du même type existe en version électrique chez Renault pour un montant de CHF 22'525.- soit CHF 5'000.- de plus que le véhicule

utilitaire essence de chez Volkswagen, demandé dans le préavis. Il sera, par ailleurs, nécessaire de louer mensuellement une batterie à CHF 85.-/mois jusqu'à 7'500 km/année.

Par ailleurs, une économie pourra être réalisée sur le montant de la taxe des véhicules à moteur, définie selon un mode de calcul basé sur l'émission de CO2. La taxe pour les voitures mues par des moteurs électriques se monte à CHF 25.- par an, dans le Canton de Vaud.

L'installation d'une borne de recharge privée est également fortement conseillée pour garantir la recharge du véhicule. Le coût de l'installation est estimé à CHF 3'500.- comprenant l'achat du matériel et le raccordement au réseau.

La recharge est également possible via une prise de courant domestique, mais un risque de surchauffe entraînant la dégradation du véhicule est à prendre en compte.

Le choix d'un véhicule électrique pour les besoins du Service sports, manifestations et maintenance engendrerait un coût total la première année (acquisition, installation de la borne privée de recharge, location de la batterie) de CHF 23'920.-, contre CHF 17'800.- pour un véhicule diesel.

En revanche, cela permettra de réduire de manière importante la production de CO2, de renforcer la volonté de la Ville dans le développement de l'électromobilité et de se positionner comme un véritable exemple en la matière.

Conclusion

Les quatre remplacements de véhicules répondent clairement aux plafonds d'usure prescrits par le bureau d'experts ainsi qu'à d'évidentes considérations de sécurité pour les conducteurs et les autres usagers de la route. A défaut d'un remplacement prochain, le véhicule équipé d'une grue pourrait même être retiré de la circulation.

En ce qui concerne les deux véhicules supplémentaires, la majorité de la commission reconnaît que ni l'emprunt à d'autres services ni la location ne constituent une solution à long terme, notamment sur les plans financier (coûts directs et indirects) et logistique.

Même si la majorité de la commission regrette qu'une alternative électrique n'ait pas été envisagée dès le départ, force est de constater, après vérification par la Municipalité, que les modèles électriques disponibles sur le marché ne répondent pas aux spécifications requises par les services de la Ville ou alors affichent des prix prohibitifs.

Par conséquent, la commission vous recommande d'accepter le présent préavis afin de permettre aux services concernés de la Ville d'effectuer leur mission de manière professionnelle, efficace et surtout responsable.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 96/2018 concernant l'acquisition de deux véhicules utilitaires et le remplacement de quatre véhicules pour les services de la Ville en 2018,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 338'600.- TTC pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules suivants :
 - pour le Service sports, manifestations et maintenance : acquisition d'un véhicule utilitaire ;
 - pour le Service culture : acquisition d'un véhicule utilitaire ;
 - pour les Services industriels : renouvellement de deux véhicules utilitaires équipés respectivement d'une grue et d'une nacelle ;
 - pour le Service espaces verts et forêts : renouvellement d'un tracteur et un chargeur frontal ;
 - pour le Service travaux, environnement et mobilité : renouvellement d'un utilitaire.
2. de porter ce montant aux comptes suivants :
 - CHF 179'000.- TTC sur le compte N° 9143.20 - *Dépenses patrimoine administration* ;
 - CHF 159'600.- TTC sur le compte N° 9146.02 - *Mobilier, matériel et véhicules SI* ;la durée d'amortissement des véhicules sera de 10 ans.

La majorité de la Commission :

Delley Stéphane
Karcher Christian
Patelli Pierre
Tripet Olivier
Karlen Dominique, président rapporteur